

## DÉLIBÉRATION

### Séance du Conseil Municipal du 07 novembre 2022

Élus :	29	L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	24	
Absents :	0	
Pouvoirs :	5	
Votants :	29	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, CONSTIAUX, CAFFIER, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		
Excusés ayant laissé procurations :		M. BORG à M. COMBIER, Mme SAUVAGE à M. DEGLISE, Mme KADRI à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. COMBIER, Mme DUMAS à Mme CONSTIAUX.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

#### Délibération n° 07\_11\_077\_1C4-1

#### **OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'école de musique pour « Chasse en Lumières »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de CHASSE-SUR-RHONE soutient depuis de nombreuses années les projets associatifs d'intérêt local sur son territoire.

L'Ecole de Musique participe activement à la vie culturelle de la commune, par le développement de la culture musicale (enseignement, animations), permettant ainsi de promouvoir la musique instrumentale et vocale sous toutes ses formes, auprès de l'ensemble de la population et notamment des jeunes.

Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé sa nouvelle convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Ecole de Musique, pérennisant ainsi le soutien apporté par la commune à l'Ecole de Musique dans la réalisation de ses projets.

La commune a récemment appris la réduction du soutien au titre de la politique de la ville et de Vienne Condrieu Agglomération sur l'action « Chasse en Lumières » portée par l'école de musique.

Monsieur le Maire propose ainsi une subvention complémentaire pour maintenir l'édition 2022 de « Chasse en Lumières ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1611-4,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention complémentaire de 3 800 € à l'école de musique pour « Chasse en Lumières » 2022.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du Budget Général 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 16 novembre 2022

Le Maire,  
Christophe BOUVIER

A blue official stamp of the Municipality of Chasse-sur-Rhône is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp is circular with a blue border and contains the text 'MAIRIE DE CHASSE-SUR-RHÔNE' at the top and '18 BERT' at the bottom. The signature is written across the center of the stamp.

Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 17 novembre 2022.